

Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Séance du lundi 30 juin 2014

Rapport du Conseil communal relatif au projet de parking à la rue du Commerce ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de stationnement et à la création d'une commission ad hoc

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport très attendu avec sa meilleure attention.

Tout d'abord, nous souhaitons relever la qualité et la précision du document, notamment les fameux renvois aux procès-verbaux des séances passées, que nous avons demandés à répétition et qui aujourd'hui sont parfaitement réalisées.

Ensuite, on peut dire que ce rapport, ou plutôt le parking dont il est question dans ce rapport, sait se faire attendre. En effet, en avril 2011, dans le cadre du crédit d'étude pour le nouvel aménagement de la place de la gare, notre Conseil avait demandé que soit étudiée la faisabilité d'implanter un parking à proximité immédiate de la gare. En février 2012, le rapport demandant le crédit de la construction de la place de la gare écartait la réalisation d'un parking sous la place de la gare et proposait une implantation dans le talus sud des voies CFF. Notre Conseil accordait alors un crédit de CHF 380'000.- pour poursuivre les études. Or, aujourd'hui, à la lecture du rapport qui nous est proposé, nous constatons que rien n'est acquis et partageons le constat du Conseil communal sur les conditions cadres pour la réalisation de ce parking, à l'exception toutefois de celle de la compensation imposée par la nouvelle LAT, ou les nouvelles affectations de terrain en zone à bâtir. En effet, il semblerait, selon les explications de la Confédération sur la nouvelle ordonnance sur l'aménagement du territoire, page 28 et suivantes, que les zones de transport sises dans la zone à bâtir (ce sont les zones N°18), comme par exemple celles recouvrant les zones de circulation, les zones ferroviaires et les zones d'aviation à l'intérieur des zones à bâtir ne doivent pas être compensées. Nous demandons donc que le Conseil communal réétudie cette position à la lumière des explications de la Confédération et, le cas échéant, que cette dernière nous confirme qu'elle n'exigera pas cette condition.

A part cela, nous partageons les conclusions du Conseil communal sur la maîtrise foncière, sur le montage financier, et bien évidemment sur la politique de stationnement. Il est clair à nos yeux qu'un ouvrage de ce type doit être rentable si on veut qu'un privé s'associe à la démarche. Donc, il doit être utilisé et, partant, la politique de stationnement de notre ville doit être fondamentalement repensée, sinon personne ne l'utilisera.

Or, malgré la constitution d'une première commission ad hoc et le vote favorable de notre Conseil le 28 juin 2010 sur l'introduction d'un macaron, nous savons que cet exercice est clairement un numéro d'équilibriste. Le vote sans appel de la population le 13 février 2011, avec un refus de la solution proposée par les élus à plus de 70%, est encore dans toutes les mémoires. Cependant, cet échec ne doit pas enterrer toute velléité de revoir notre politique de stationnement, au contraire. La politique de stationnement reste le levier le plus important pour gérer efficacement la circulation interne de la ville et elle doit très rapidement être mise à l'ordre du jour de notre Conseil, pour que nous puissions proposer une nouvelle solution qui conviendra à notre population.

Le groupe socialiste partage globalement l'analyse de l'échec de la première tentative présentée par le Conseil communal dans le présent rapport ainsi que ses propositions pour construire une nouvelle politique de stationnement. Il nous paraît bien évidemment

nécessaire d'intégrer les acteurs associatifs de la mobilité, en particulier les référendaires. Toutefois, nous insistons fortement sur le processus participatif et non seulement sur le processus informatif proposé par le Conseil communal. En effet, des raisons insoupçonnées de l'échec du macaron, de même que des besoins méconnus des citoyens peuvent émerger de ce type de consultation. Dans ce sens, nous nous demandons s'il ne serait pas également utile d'intégrer des représentants de quartiers dans le groupe de travail. Cependant, il faut se rendre à l'évidence que de telles associations sont extrêmement rares dans notre ville, contrairement à d'autres métropoles. Peut-être que le processus participatif permettra d'identifier les tels porte-paroles des quartiers et que la commission pourra les entendre.

Enfin, malgré les quelques bémols que je viens d'évoquer, le groupe socialiste soutiendra l'arrêté proposé pour la création d'une commission ad hoc et se réjouit de travailler à une nouvelle proposition pour la politique de stationnement en ville, qui permettra de la rendre plus agréable à vivre, que ce soit à pied, en vélo, en transports publics ou en voiture, été comme hiver. Merci de votre attention.

M. Patrick Jobin, PS